



AU CONSEIL COMMUNAL
1304 COSSONAY

Cossonay, le 22 novembre 2015

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal No 10/2015 relatif au budget 2016 de la bourse communale

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 39 et 84 du règlement du Conseil communal adopté le 8 septembre 2014, le budget de fonctionnement est soumis à l'examen de la commission des finances.

L'exemplaire du budget détaillé ainsi que le préavis municipal ont été remis aux membres de la commission avant la rencontre avec la municipalité et M. Augsburg, boursier communal. Celle-ci a eu lieu le 10 novembre 2015 au bâtiment administratif. La commission a reçu tous les renseignements souhaités pour la compréhension du budget présenté.

La commission s'est réunie le 17 novembre 2015 pour la préparation de ce rapport, sa finalisation a été réalisée par échange de courrier électronique.

La commission relève la clarté du contenu du préavis municipal, les informations relatives à certains postes, par exemple le détail de la facture sociale (compte 720), et la présence toujours appréciée, du tableau des amortissements avec leurs échéances.

Généralités

Pour l'aider dans sa planification financière et maîtrise des charges, la municipalité fait appel à la fiduciaire BDO. Une des missions de celle-ci est une projection sur les 5 prochaines années, en y incorporant les investissements en cours et à venir. L'analyse, annuelle, considère les prévisions de développement de la commune en matière de population, de charges et d'investissements. Le résultat de cette analyse permet l'adaptation du taux d'imposition, du budget communal et des taxes.

Commentaires

Avec un résultat après amortissement négatif le budget est plutôt pessimiste, ou prudent c'est selon, mais les comptes de ces dernières années indiquent que le résultat final (comptes) est généralement meilleur que prévu, selon le rappel ci-après.

CHF	Charges	Revenus	Résultats (après amortissements)
2016 budget	19'937'648	19'513'101	-424'547
2015 budget	18'375'567	17'431'486	-944'081
2014 comptes	17'433'996	17'439'850	5'854
2013 comptes	17'638'241	17'675'998	37'757
2012 comptes	16'024'748	16'087'791	63'043
2011 comptes	14'805'925	14'928'966	123'041

A noter également que des amortissements supplémentaires ont parfois été effectués, sans quoi le résultat aurait été plus positif encore.

L'augmentation régulière des totaux charges et revenus, environ 5 millions de francs par rapport à il y a 5 ans, montre bien l'évolution de notre commune.

L'augmentation de revenu d'environ 2 millions par rapport au budget 2015 provient principalement des postes suivants :

- 2. Finances : +343'439.-, dû essentiellement à la péréquation (en attente du décompte final).
- 4. Travaux: +1'578'000.-, en particulier les taxes de raccordements EC/EU (460.4341, 460.4341.1, 46043.42, 46043.42.1).
- 8. Services industriels : +148'560.- principalement taxes d'abonnements et raccordements du service des eaux (810.4341, 810.4342.1).

Ces montants, travaux et services industriels, sont attribués au fonds de réserve et renouvellement (460.3804, 810.3804).

Charges non maîtrisables

La part des charges facturées par le canton (péréquation, transports publics, groupement scolaire, police, prévoyance sociale) correspond toujours à environ un tiers du budget.

Amortissements

Au total des 1'353'361.- d'amortissements prévus pour 2016, il faudra peut-être ajouter l'amortissement de l'investissement de 676'220.- (22'500.-/an) du préavis n°7/2015, extension du réseau EC/EU chemin du Stand/Chavannes, adopté par notre conseil du 26 octobre dernier. L'amortissement débutera, ou pas, en 2016 en fonction des dates de réalisation des travaux.

Un seul amortissement se terminera en 2016, bâtiment PAM1 28'073.-, les autres amortissements ont des échéances plutôt lointaines.

Affaires et culturelles et loisirs

Au poste d'aide et dons (150.3653), nous constatons une augmentation de 15'000.- pour l'attribution d'un mérite sportif ou culturel de 5'000.- ainsi que d'une aide unique de 10'000.- pour les 40 ans de l'école de musique.

Personnel

Suite à la modification du taux d'occupation de 60% à 80% du personnel dans le poste culture et loisirs (théâtre, bibliothèque) et la réorganisation de la voirie, nouveau poste de fontainier (actif pour plusieurs communes), les frais de traitement du personnel sont en augmentation.

Actuellement, la municipalité n'a pas pour ambition d'augmenter les effectifs du personnel communal. Toutefois en fonction du développement de la commune, des engagements pourraient être envisagés dans les 2 à 3 prochaines années.

Parkings

Le Parking des Chavannes (357) prévoit au budget un excédent de revenus d'environ 80'000.-

Le compte 357.01, « Parking stationnement » prévoit au budget un excédent de revenus de 68'690.- cette somme est proche du budget 2015 (+66'200.-).

Cossarena

Le budget de la salle polyvalente présente des charges pour 782'590.- (dont 466'000.- d'amortissement) contre 592'600.- de revenus, soit un résultat de -189'990.- Les loyers scolaires représentent la part principale du revenu. 2/3 sont pris en charge par l'ASiCoPe, 1/3 est à la charge de la Commune.

Ordures ménagères et déchets

Les charges et revenus au budget 2016 sont proches du budget 2015 et des comptes 2014. Ceci semble confirmer une stabilité des déchets et une maîtrise des coûts. A relever que la séparation des plastiques semble plus un acte écologique (que nous saluons) qu'économique (+8'000.- de charges au budget par rapport à 2015, mais cela reste un montant relativement modeste).

Service social communal

Le budget pour l'accueil de jour et petite enfance (710.3522.1) a augmenté de 71'800.- suite à la création de 12 places de crèche à Penthelaz ainsi que d'une réserve de 40'000.- pour la modification de la grille tarifaire en fonction du revenu.

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

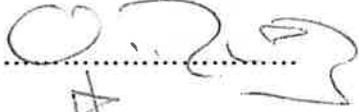
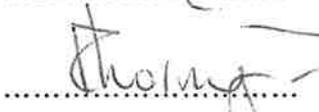
LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 10/2015 relatif au budget 2016 de la bourse communale
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'adopter le budget de la bourse communale pour l'année 2016 tel que présenté.

Pour la commission des finances :

Olivier Richoz (rapporteur) 
Marianne Thormeyer 
François Margot 
Barbara Zippo 
Philippe Blanc 